de 5 francs par jour et 10 heures de travail pour les ouvriers municipaux ; 5° l'insertion dans les cahiers des charges des travaux de la ville de clauses règlementant les conditions de travail des ouvriers au point de vue de l'hygiène et de la durée du travail et au point de vue du marchandage.

M. Leduc déclare qu'en ce qui concerne les deux premières demandes, le rôle de l'Administration ne peut aller au delà d'une simple communication. Elle ne peut intervenir en rien dans la nomination des commissions quant au vote il doit être secret. Si la minorité demande le vote public, la loi permet d'opposer une demande de scrutin secret signée du 1/3 de l'assemblée.

En ce qui concerne les trois autres demandes, l'Administration les examinera et dira prochainement ce qu'elle peut faire à ce sujet.

LA DISCUSSION

M. Pierpont demande la parole et déclare maintenir sa demande de scrutin public sur la question de savoir, si une part équitable sera faite à la minorité dans les commissions.

M. Martin. — Il serait extraordinaire que la minorité n'ait pas sa part dans les Commissions. A Roubaix, l'administration de M. Motte donnait trois places aux socialistes dans chaque Commission.

M. Lagache. — J'ai préparé une liste que je vais demander à M. le Président de distribuer. Vous verrez bien si vous avez satisfaction.

M. Pierpont. — Il est extraordinaire de s'opposer à ce que je demande. A Wattrelos l'administration socialiste a fait place à l'opposition dans les Commissions.

M. Lagache. — Reportez vos observations après le vote, M. Pierpont.

M. Pierpont. — Non, nous voulons que vous mettiez notre proposition aux voix.

M. Leveugle. — Il ne faudrait pas que M. Pierpont vienne faire ici la loi à lui tout seul.

Cette phrase soulève immédiatement les protestations de la minorité, et M. Destombes dit : Nous venions ici avec la meilleure bonne volonté, vous avez bien fait de parler, on sait ce que vous avez dans le ventre.

Pendant cette discussion, on avait rapidement fait circuler parmi les conseillers de la majorité une demande de scrutin secret.

M. Leduc. — Je reçois une demande de scrutin secret signée de plus du tiers de l'assemblée. Nous allons donc passer au vote.

M. Pierpont. — Je proteste. Il ne faut pas mélanger.

M. Lagache. — M. Pierpont, dites clairement ce que vous voulez.

M. Pierpont. — Il faut vous expliquer bien souvent. Je demande qu'on vote au scrutin public sur la question de savoir si nous aurons une part. Vous ne pouvez vous opposer à ce vote sur cette proposition.

LE VOTE

M. Leduc. — Eh bien, que ceux qui sont d'avis d'accorder une part à la minorité lèvent la main.

Toutes les mains se lèvent en même temps que tout le monde, majorité, minorité et public se met à rire.

M. Destombes. — Vous pouvez rire. Ce vote nous indique en tous cas ce que vous allez faire. A main, malin et demi.

M. Pierpont. — Si réellement vous voulez nous faire une part équitable, vous devez accepter nos noms.

M. Lagache demande à M. le Président l'autorisation de passer les listes qu'il a préparées.

Ces listes sont passées parmi les conseillers et la séance est suspendue quelque temps pour permettre à la minorité de les examiner.

UN VIF INCIDENT

A la reprise, les votes sont recueillis immédiatement. Avant le dépouillement, M. Paul Martin demande la parole.

— Je constate, dit-il, que j'ai été éliminé des Commissions desquelles je faisais précédemment partie et je figure seulement dans deux Commissions insignifiantes. Ceux qui ont préparé ces listes se seraient honoré en respectant les mandats que j'avais l'an dernier. Je ne sais à quel mobile ils ont obéi. Je tenais à faire publiquement la remarque que je viens de faire.

M. Lagache. — Je demande la parole pour répondre à M. Martin.

M. P. Martin. — Je m'adresse à M. le Maire. Vous n'êtes pas M. le Maire, M. Lagache. Vous répondez toujours à sa place.

Le public éclate de rire.

M. Leduc. — Si le public manifeste, je ferai évacuer la salle.

M. Lagache a la parole.

M. Lagache. — Je n'ai rien à répondre à M. Martin ; il y a des gens à qui on ne répond pas.

M. Martin. — Si vous le prenez sur ce ton, vous n'avez pas fini.

LE DEPOUILLEMENT

On commence le dépouillement.

M. Leduc annonce qu'il y a 22 bulletins non raturés. Est-ce la peine, demande-t-il, de dépouiller les autres ?

En même temps que la minorité fait signe que oui, M. Flament déclare : « C'est une vraie comédie qu'on nous a fait jouer ici. »

Le dépouillement se continue fastidieux pendant plus d'une heure.

LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

M. Leduc proclame les élus des différentes commissions. La minorité est représentée partout.

Commission d'hygiène et des bains

MM. Courtois Eugène, Cruque Louis, Heulst Jules, Pierpont Arthur, Tièvers Edouard, Lagache Henri, Fiévet Claude, Guarin Achille, Bouche Louis, Darras Kléber.

Commission intercommunale des Eaux et Eaux de l'Espierre

MM. Wagnon Emile, Rolin Louis.

Commission locale des Eaux et Eaux de l'Espierre

MM. Barbieux Achille, Bouche Louis, Courtois Eugène, Massard Paul, Valin Pierre, Castel Achille, Destombes René, Martin Paul Villaeys Joseph, Léonard Louis.

Commission des fêtes

MM. Bouche Louis, Heulst Jules, Leveugle Abel, Scalbert Gustave, Baillez Pierre, Rompteau Alfred, Lagache Henri, Beltette Achille, Dutboit Henri, Rolin Louis, Bernard Alphonse, Fiévet Claude.

Commission des finances

MM. Barbieux Achille, Cruque Louis, Massard Paul, Courtois Eugène, Valin Pierre, Lagache Henri, Villaeys Joseph, Pierpont Arthur, Deflo Gustave, Duthoit Henri, Bernard Alphonse, Léonard Louis.

Commission du gaz, électricité, éclairage

MM. Heulst Jules, Massard Paul, Scalbert Gustave, Rompteau Alfred, Castel Achille, Léonard Louis, Valin Pierre, Rolin Louis, Bernard Alphonse, Wagnon Emile, Barbieux Achille, Villaeys Joseph.

Commission de l'instruction publique et des beaux-arts

MM. Courtois Eugène, Heulst Jules, Volt-Catteau, Flament Constant, Beltette Achille, Lagache Henri, Rolin Louis, Valin Pierre, Bernard Alphonse, Léonard Louis, Dutboit Henri, Darras Kléber.

Commission scolaire

MM. Leveugle Abel, Scalbert Gustave, Heulst Jules, Beltette Achille, Lagache Henri, Valin Pierre, Cruque Louis, Baillez Pierre, Volt-Catteau, Wagnon Emile, Guarin Achille, Fiévet Claude.

Commission militaire, Sociétés de tir Gymnastique

MM. Courtois Eugène, Cruque Louis, Massard Paul, Darras Kléber, Bouche Louis, Duthoit Henri, Deflo Gustave, Tièvers Edouard, Martin Paul, Guarin Acaille, Villaeys Joseph, Heulst Jules.

Commission de contrôle du Théâtre

MM. Massard Paul, Beltette Achille, Lagache Henri, Valin Pierre, Duthoit Henri.

Commission des Travaux

MM. Heulst Jules, Wagnon Emile, Lagache Henri, Flament Constant, Robert Henri, Bouche Louis, Léonard Louis, Valin Pierre, Villaeys Joseph, Massard Paul.

Commission de la Voirie, Voies ferrées, Jardins, Cimetières, Halles et Marchés

MM. Barbieux Achille, Leveugle Abel, Scalbert Gustave, Wagnon Emile, Massard Paul, Bouche Louis, Robert Henri, Destombes René, Villaeys Joseph, Cruque Louis, Bernard Alphonse, Léonard Louis.

Commission administrative du Conditionnement

MM. Salembien Léon, Parsy Désiré, Bouche Louis.

Commission du Bureau de Bienfaisance

MM. Desvenain Jules et Six Désiré.

Commission des Hospices

MM. Henri Masurel et Salembien Léon.

Conseil de Prud'hommes

Désignation d'un électeur ouvrier et d'un électeur patron pour assister le maire dans les opérations des listes électorales. Sont désignés : MM. Parsy Désiré et Scalbert Gustave.

MARCHES DIVERS

Après la proclamation des membres des commissions, on continue l'ordre du jour.

M. Villerval donne lecture d'un rapport sur divers marchés passés sans adjudications publiques. Le rapport explique en détail les raisons qui ont motivé cette procédure.

Un marché de 4.500 fr. est passé avec M. François, de Lille, pour arrangement et remplacement de chaudière à la pompe des pompiers.

Un marché de 23.000 francs est passé avec M. Loubrie, de Donai, pour le transport par eaux du charbon nécessaire à l'usine à gaz du 1er août 1912 au 1er août 1913. Si on avait recours à l'adjudication publique, dit le rapport, les affréteurs pourraient s'entendre pour nous imposer des prix onéreux.

Des marchés de 122.500 fr. et de 123.500 fr. sont passés avec les mines de Lens, de Liévin et de Bruay pour la fourniture de charbon nécessaire à l'usine à gaz Les deux premières mines laissent la tonne à 17 fr. 50 et la mine de Bruay à 19 fr.

Des marchés sont passés pour le théâtre, avec M. Créteur, de Roubaix, pour la fourniture des costumes. Le traité est de 400 fr. par mois; pour l'Institut Colbert, avec M. Lehoucq, pour fourniture de bois; pour les fêtes du 14 juillet avec M. Langeois pour l'organisation d'une fête de nuit, coût 700 francs, etc., etc...

Le tout est adopté sans observation.

ECOLE DE FILLES DE LA RUE FIN-DE-LA-GUERRE

Création d'un cinquième emploi d'adjointe

Mme Bertrand, directrice de l'école de filles de la rue Fin-de-la-Guerre, avait écrit à M l'inspecteur primaire, une lettre pour lui exposer la situation de son école, qui nécessite la création d'une 6e classe.

L'école compte actuellement cinq classes, pouvant recevoir chacune 48 élèves au maximum. L'effectif s'élève à 290 élèves, réparties comme suit : 1re classe 39 ; 2e classe 49 ; 3e classe 70 ; 4e classe 60 ; 5e classe 72. L'effectif augmente encore à cause du développement du quartier où est intalllée l'école.

Mme Bertrand demande donc la création d'une sixième classe.

M. l'inspecteur a appuyé cette demande auprès de l'Administration municipale. Celle-ci s'est rendue à l'école et a constaté que la création était pleinement justifiée.

Elle demande donc au Conseil de donner un avis favorable en insistant auprès de l'autorité supérieure, pour que la nomination de la titulaire soit faite pour la rentrée d'octobre.

Cette création entraînera comme dépense, les indemnités de résidence et de logement se montant à 710 francs et les frais d'installation de mobilier et matériel d'enseignement dans le local qui est disponible depuis 1907, à un millier de francs.

M. Pierpont déclare ne pas s'opposer à cette création, mais demande que la titulaire soit pourvue du brevet supérieur.

Il en est ainsi décidé et le rapport est voté avec cette adjonction.

LES CERTIFICATS DE VIE AUX PENSIONNAIRES DE L'ETAT

Leur délivrance par la Mairie

Aux termes de l'article 74 de la loi de finances du 13 juillet 1911, les communes ont la faculté de faire délivrer gratuitement par le Mairie des certificats de vie aux pensionnaires de l'Etat dont la pension annuelle n'excède pas 2.400 francs.

La loi dispose que cette délivrance se fait sous la responsabilité des communes qui sont garanties envers l'Etat de l'exactitude des déclarations. Le Maire a besoin de l'autorisation du Conseil pour pouvoir mettre à la charge de la commune cette responsabilité.

L'exercice de cette faculté devant servir les intérêts de nombreux tourquennois qui éviteront ainsi la dépense que leur occasionnait trimestriellement la délivrance de ces certificats par les notaires, l'Administration propose au Conseil de l'autoriser à organiser ce service à Tourcoing.

Le Conseil accorde sans observation cette autorisation.

LES VŒUX

L'ordre du jour ne comprenait plus que des affaires à traiter à huis clos, M. le Président accorde la parole pour le dépôt de vœux.

LA CHERTE DES VIVRES

Un vœu de M. Rollin et un vœu de M. Pierpont. — Une vive discussion

M. Rollin dépose un vœu sur la cherté des vivres, signé de ses collègues Villaeys, Guarin et Scalbert. Il constate que le coût de la vie augmente sans cesse, que le pain, les pommes de terre, sont à des prix excessifs ; qu'il semble légitime d'attribuer aux manœuvres d'accaparement ces augmentations dont souffrent les ouvriers. Il demande au Conseil de prier le gouvernement de prendre au plus tôt les mesures nécessaires contre les accapareurs.

M. Pierpont sur le même sujet, demande que le gouvernement fasse remise aux meuniers importateurs des droits soi-disant protecteurs, jusqu'à une importation de 10 millions de quintaux.

M. Scalbert. — Prenez garde que cette suppression ne profite aux étrangers qui relèveront leurs prix.

M. Pierpont. — Il ne s'agit pas de suppression, mais de remise momentanée.

M. Leduc donne alors lecture de la déclaration suivante relative au vœu de M. Rollin.

« L'administration n'hésite pas à se prononcer pour l'adoption de ce vœu.

» Si la récolte de l'an dernier, très déficitaire en pommes de terre, betteraves et chicorée, devait forcément avoir pour effet d'augmenter le prix des denrées raréfiées, on peut espérer que la présente année sera plus favorable et escompter avec une bonne récolte une notable réduction des cours.

» Mais il ne paraît pas douteux que des manœuvres de bourse ne contribuent, pour une part, à ce renchérissement, surtout pour la farine.

» L'interpellation qui vient de se dérouler à la Chambre, s'est terminée par le vote de mesures bien anodines. Le gouvernement ne se fait-il pas illusion quand il croit qu'elles suffiront à modifier la situation en facilitant la soudure avec la récolte prochaine dont on attend la réduction des cours ?

» Nous pensons, quant à nous, come M. Dron lui-même qui vait écrit au gouvernement pour demander une suspension ou une réduction des droits et qu'un terrible malheur a empêché d'aller à la Chambre pour défendre sa manière de voir, que cette diminution momentanée des droits aurait touché la spéculation, sans toucher le cultivateur. Nous ne songeons point à priver, d'une manière définitive, l'agriculture d'une protection qui lui est nécessaire ; mais un acte énergique semblait indispensable pour aider à rétablir l'équilibre des cours.

» Quoi qu'il en soit, nous sommes certains de traduire l'opinion de toute la population en demandant que, pour le présent et pour l'avenir, il soit pris des mesures capables d'enrayer les manœuvres concertées tendantes à l'élévation des cours des denrées de première nécessité. C'est dans ces conditions que nous approuvons le vœu déposé par nos collègues et que nous sommes d'avis de le transmettre au gouvernement ».

M. Pierpont. — Le défaut du vœu de M. Rollin et de la déclaration de l'Administration est de ne pas proposer de mesures, il est préférable d'indiquer ce que l'on veut ; autrement le gouvernement ne tient pas compte des vœux. Si tous les Conseils municipaux votaient une demande dans le sens d'une mesure identique, le gouvernement serait obligé d'y voir une indication.

M. Valin. — Mais, est-ce que la loi municipale nous permet ces vœux.

M. Lagache. — J'applaudis des deux mains au vœu de M. Pierpont, mais, je crois que cela dépasse les attributions du Conseil municipal.

M. Valin. — Quels sont les vœux interdits ?

M. Lagache — Ce sont les vœux politiques, Ici c'est un vœu économique.

M. Rollin. — Nous donnons un conseil au gouvernement, nous sortons de nos attributions.

Finalement, les vœux sont adoptés et celui de M. Pierpont s'ajoutant à celui de M. Rollin.

LE CHARBON DE MENAGE

M. Pierpont demande la suppression du droit de 1 fr. 20 sur le charbon de ménage entrant à Toucoing.

Ce vœu est renvoyé à la Commission compétente.

LES ADJUDICATIONS DE LA VILLE

M. Pierpont dépose un vœu tendant à ce qu'une sanction soit prévue dans les cahiers des charges des adjudications pour le cas où les entrepreneurs ne paieraient pas le minimum de salaire fixé.

Actuellement on indique bien le minimum, mais il n'y a pas de sanction.

M. Pierpont demand donc l'adjonction de la clause pénale suivante : S'il était prouvé que le salaire payé par un entrepreneur de la ville à un ouvrier était inférieur à celui du cahier des charges, il sera fait sur la première facture une retenue du double de la somme non payée ; la moitié de cette retenue irait à l'ouvrier lésé, l'autre au Bureau de bienfaisance.

M. Leduc. — Une plainte déposée par l'ouvrier suffirait pour lui faire rendre justice.

M. Pierpont. — Un ouvrier n'a pas souvent l'audace de porter plainte et de plus, il ne connait souvent pas le cahier des charges.

A ce propos, M. Pierpont demande que la ville fasse publier et afficher le tarif des salaires prévus dans les cahiers des charges.

Le tout est renvoyé aux commissions compétentes.

LES FOURNITURES CLASSIQUES

M. Pierpont dépose encore un vœu demandant que dans les marchés de fournitures classiques faits par la ville, celle-ci exige le label de la Fédération du Livre de l'éditeur soumissionnaire. On prévoit des conditions de travail dans les autres adjudications, dit-il, je ne vois pas pourquoi on ne s'occupe pas des ouvriers du livre dans les adjudications de librairie.

Le label nous donnerait satisfaction. Nous saurions que les ouvriers travaillent aux conditions qu'ils ont acceptées.

Ce vœu est encore renvoyé aux Commissions compétentes.

LE CONGRES DE LA C. C. T.

La Bourse du Travail de Tourcoing a demandé à l'Administration municipale, une subvention pour envoyer des délégués au Congrès Confédéral.

Cette demande est renvoyée à la commission des finances.

M. Constant Flament demande que cette commission statue dans le plus bref délai, pour permettre à la Bourse du Travail de prendre ses dispositions pour la nomination des délégués.

LE MATERIEL DU CAZ

M. René Destombes demande l'achat d'un attelage pour le transport des matériaux des réparations de l'usine à gaz. Actuellement ces matériaux sont transportés dans une charrette à bras. Les ouvriers qui la traînent et qui viennent de l'usine, ont la côte de la rue de Roubaix à monter et ils sont exténués avant de commencer leur travail.

Renvoyé aux commissions.

LES COMPTEURS A PAIEMENT PREALABLE

M. René Destombes demande qu'il soit tenu compte aux abonnés du gaz qui ont fait poser des compteurs à paiement préalable de la différence de prix qu'ils paient, afin qu'ils arrivent à se libérer du coût de cette pose et à payer le gaz le même prix que les autres abonnés. On sait que les abonnés ordinaires paient le gaz à 17 centimes le mètre cube et les abonnés à compteur à paiement préalable le paient 25 centimes.

Renvoyé aux commissions.

LA POLICE

M. Martin signale que dans la dernière séance de l'ancien conseil, on a voté la création de quatre emplois d'agents. Les nominations ne sont pas encore faites. Il manque sept agents à la police. M. Martin demande que l'Administration s'occupe le plus tôt possible de la question.

M. Leduc. — Nous y veillerons.

L'ASSISTANCE AUX VIEILLARDS

M. Leveugle dépose un vœu pour demander une application plus large de la loi d'assistance aux vieillards. On sait bien dit-il, qu'il est impossible de vivre avec 18 francs par mois et on déduit pourtant de cette somme reçue par les assistés, les quelques francs de pension alimentaire, péniblement soutirés du budget des enfants. Il y a eu des abus certes, mais il ne faut pas exagérer non plus leur répression.

M. Pierpont demande la suppression de la feuille de renseignements qu'on fait signer aux enfants.

M. Wagnon dit qu'il y a beaucoup de vieillards qui essaient de tricher et qui prennent la place d'autres plus intéressants. C'est pour cela qu'on demande aux enfants, ce qu'ils peuvent faire d'eux-mêmes.

Les délégués sénatoriaux

UN VIF INCIDENT

M. Pierpont demande que la minorité ait une part proportionnelle dans l'élection des délégués sénatoriaux.

Ce mot de « proportionnelle » est relevé par M. Scalbert qui parle de ceux qui se servent de ce mot pour s'infiltrer et pour étrangler Marianne ».

Ce sont ceux là, dit-il, en s'adressant aux socialistes, vos alliés qui vous amènent à parler de proportionnelle... »

M. Scalbert ne peut en dire davantage. La minorité socialiste proteste très vivement. Tous les conseillers socialistes parlent à la fois.

Si on veut établir un débat sur la proportionnelle nous nous défendrons, s'écrie M. Flament.

M. Leduc devant la tournure que prend la discussion déclare : « la séance publique est levée » et il fait signe aux agents de faire sortir le peuple. Pendant ce temps, la discussion continue entre conseillers qui s'envoient des épithètes peu choisies.

M. Pierpont debout proteste contre l'expulsion du public dont dit-il, est cause M. Scalbert.

Dans le brouhaha il jette cette phrase : « Ce n'est pas chez nous, qu'il y a des républicains qui mettent leur fils à Froyennes. »

Il est minuit et demie, le public est sorti, les conseillers restent en séance pour le huis clos. Du dehors on entend que la discussion continue très vive pendant un bon moment.

A huis clos ont été examinées la demande de liquidation de pension d'un sous-brigadier de police, et d'un sous-brigadier de pompiers, une demande de bourse pour un sourd-muet et les demandes d'assistance aux vieillards.

REVIENS A LA NATURE

Tel est le titre d'un ouvrage où chacun trouvera les moyens naturels de garder sa santé, de se prémunir contre la maladie et de vivre longtemps.

En vente aux Librairies du JOURNAL DE ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Roubaix : 22, rue Carnot, Tourcoing

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

La Réforme Electorale

LE REJET DU CONTRE-PROJET AUGAGNEUR

Paris, 18 juin. — Nous disions hier que si tous ceux qui applaudissaient M. Augagneur à sa descente de la tribune se retrouvaient au moment du vote, le contre-projet du député du Rhône ne recueillerait pas moins de 200 voix. Il en a eu 197. M. Poincaré a certainement éprouvé une déception ; il comptait avoir détaché une quarantaine de partisans du contre-projet, à qui il avait demandé ou fait demander de s'abstenir. Le résultat a montré que cet espoir était vain.

Les blocards ne veulent pas sortir des mares ; ils ont la conviction que le scrutin d'arrondissement les favorise et il n'est pas de raisonnement ni de considération qui puisse balancer ce qu'ils croient être leur intérêt.

Cependant, l'impression dominante pendant la première partie de la séance était que le corps des adversaires de la réforme faiblissait MM. Javal et Renoult n'avaient guère apporté que des redites. M. Jaurès, qui était dans un de ses bons jours, avait fait une critique impitoyable du contre-projet. Si, en séance, des applaudissements éclataient nourris sur les bancs antiproportionnalistes, dans les couloirs on pouvait recueillir des confidences où l'optimisme ne dominait certes pas.

Dès ce soir, M. Caillaux, qui s'offre avec ostentation pour diriger le parti radical, M. Malvy et bien d'autres, affirmaient bien haut qu'un ministère ne pouvait pas gouverner contre 200 voix de gauche.

LA MAJORITÉ RÉPUBLICAINE

Paris, 18 juin. — Dans la réunion qu'ils ont tenue à l'issue de la séance, les ministres ont procédé au calcul suivant : Ils ont fait le dénombrement des groupes de gauche, en y comprenant la Gauche démocratique, 73 membres ; la Gauche radicale, 109 ; la Gauche radicale-socialiste, 146 ; les républicains socialistes, 30 ; les socialistes unifiés, 75, et enfin l'Union Républicaine, 31. Ils sont arrivés ainsi au chiffre de 464 voix républicaines, ce qui donne une majorité de 234 voix.

Dans un autre calcul, ils n'ont pas tenu compte du groupe de l'Union Républicaine (groupe Thierry). Ils ont obtenu alors un total de 433 voix, majorité 217.

Le contre-projet Augagneur n'ayant réuni que 197 suffrages, il s'ensuit que, dans les deux cas, la majorité républicaine est avec le Gouvernement.

L'adjonction des socialistes unifiés à la majorité républicaine provoquait ce soir de vifs commentaires. On rapportait ce propos de M. Poincaré : « Les socialistes n'ont pas toujours fait partie de la majorité gouvernementale, mais ils ont toujours compté dans la majorité républicaine. »

M. Jaurès disait dans les couloirs : Nous sommes comme la vieille garde, nous avons des fortunes diverses, nous couchons tantôt dans la rue, tantôt dans des lits de parade.

Au sujet de l'Union Républicaine, certains radicaux se montraient fort scandalisés de voir M. Poincaré songer à l'escompter dans sa majorité.

A cela, M. Mougeot, sénateur, venu aujourd'hui à la Chambre, répondait : « Vous ne pouvez pourtant pas vous attendre à voir le Président du Conseil proclamer que MM. Guerbe et Vaillant sont républicains, et que M. Thiérry ne l'est pas.

Mais nombreux étaient ceux qui protestaient contre cette classification des députés en deux catégories. Il n'y a que des élus du suffrage universel disait M. Millevoye.

LE SCRUTIN

Voici le scrutin sur le renvoi à la commission du contre-projet de M. Augagneur :

Ont voté pour :

Ajam-Lasseur, Alfred Brard, Augagneur, Babaud-Lacroze, Baduel, Balitrand, Barthou, Baudet, Bauquier, Bender, Berthod, Bertrand, Bignon, Binet, Bonnail, Borret, Borrel, Bosquette, Bouffandeau, Boutaud, Boutte, Bouyssou, Bozonet, Breton, Brousset, Brunet (Dordogne), Bevays, Caillaux, Camuzet, Cazauvieilh, Chanoz, Chapuis (Jura), Charles (Côte-d'Or), Chaulet, Chaussier, Chautemps (Indre-et-Loir), Chautemps (Savoie), Chavet, Choplnet, Clament, Clémentel, Cloarec, Dalbiez, Colliard, Combrouze, Constant, Cosnier, Couesnon, Coutant (J.), Coyrard, Crépel, Cuttoli, Dalbiez, Damour, Daniel-Lacombe, Dariac, Debanne, Defontaine, de la Roche-Vernet, Delcluze, Delaglise, Delmas, Deloncle (S.), Durand (Aude), Duffau, Dufreche, Dumesnil, Dupuy (Tarn-et-Garonne), Emile Fabre, Etienne, Eug. Chanal, Evin, Edmond Fabre, Fayssat, Fernand Brun, Fultte, Foucher, François Fournier, Gallot, Garat, Gasparin, Jiordan, Girard, Girod, Godart, Guernier, Guichard, Guiraud, Guislain, Haudos, Henri Roy, Héritier, Iriart-d'Etchepare, Jacquier, Jean Javal, Joly, Jouancoux, Jardet, Kerguezec, Lachaud, Lalanne, Lamoureux, Laroche, Larguier, Latrémouille, duc de Lauraine, Le Bail, Le Cherty, Lefebvre (Eure), Le Hérissé, Le Louedec, Lemire, Lenoir, Lerouzi, Leroy (Eure), Leroy (Nord), Le Troadec, Long, Loriot, Louis Loustalot, Loup, Magniaudé, Mahieu, Mairat, Maison, Maître, Malaviale, Malvy, Malaut Margaine, Marlaud, Masse, Mathis (E.), Messimy, Meûn, Milliaux, Mons, Morel (V.), Morin, Mutau, Nail, Nicolle, Noguès, Nouhaud, Pasqual, Paturet, Pechadre, Pedoya, Peret, Périer (Isère), Peitral, Picard, Pichery, Pierangely, Puissonnier, Ponsot, Poullan, Pujdac, Rabier, Ragolli Ravira Raynaud, Renard, Renoult, Reville, Reblerre, Surcouf, Roch, Rougier, Rozet, Sarrazin, Saumande, Sauzède, Schuerdier, Segon, Simonet, Simyan, Sireyjol, Tarrade, Tave, Thalamas, Thierry-Cazes, Thomson, Tournan, Treignier, Trouin, Vazeille, Veillat, Violette.

N'ont pas pris part au vote :

André Hesse, Andrieux (Basses-Alpes), Bar, Bernlolle, Buyssen, Boissel, Dombreval, Delahaye, Deschanel, Dessoye, De Dion, Dumont (Jura), Dusevel, Du Folleville, Francklin-Bouillon, Ganault, Grodet, Lavoinne, Légitimus, Legrand, Leygues, Loth, Majinot, Mathis, Magniez, Maunoury, Palmiévé, Paris, Rolline, Reinach, Savoie, Roden, Sibille, Ternois, Viard, Villault, Duchesnois, Viviani.

Absents par congé :

Archambaud, Armez, Barthe, Castelin, Charles Chabert, Crolard, Dron, Diou, Lefol, Loriny, Marin, Monestier, Ruau, Charraut, Selle, Vian.

Tous les autres ont voté contre.

LES PARTICULARITÉS DU SCRUTIN

On remarquera que deux signataires du contre-projet Augagneur : MM. Dessoye et Majinot se sont abstenus. Par contre certains proportionnalistes comme MM. Berthod, Camuzot, Méton ont voté pour le contre-projet.

Dans la minorité on trouve beaucoup d'aspirants ministres, tels que MM. Barthou, Caillaux, Clémentel, Rainaud.

Enfin, tous les membres de la minorité appartiennent au groupe de gauche, à l'exception de MM. l'abbé Lemire et Damour qui ne sont inscrits à aucun groupe.

L'entrevue du Tsar et de Guillaume II

Berlin, 18 juin. — On annonce que l'entrevue de Guillaume et du Tsar Nicolas aurait lieu le 5 et le 7 juillet.

Sinistre Maritime

UNE PARTIE DE L'ÉQUIPAGE ET DES PASSAGERS SAUVES

Fort-de-France, 18 juin. — Le vapeur « Ville-de-Cayenne », parti le 16, a sombré en vue de Sainte-Lucie. Une partie de l'équipage et des passagers sont sauvés.

Un breack rempli d'officiers fait panache

PLUSIEURS BLESSES

Toul, 18 juin. — Un breack, transportant plusieurs officiers de la marine conduits par l'amiral Perrin, a fait panache sur la route qui conduit du fort de Lucey au village.

L'amiral Perrin a été blessé au front ; les lieutenants de vaisseau Mélissier et Perdoux, à la tête. Leurs camarades ont été légèrement contusionnés.

LE CAMBRIOLAGE A LA BOMBE

CONDAMNATION aux TRAVAUX FORCES A PERPETUITE

Paris, 18 juin. — L'Italien Arnoldo Patucelli, anarchiste des plus dangereux, qui tenta de cambrioler une bijouterie à Boulogne-sur-Seine, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, par la Cour d'assises de la Seine.

LES DRAMES DE L'AIR

CHUTE DE TROIS AÉROPLANES ALLEMANDS

Kiel, 18 juin. — Au cours des vols qui ont eu lieu aujourd'hui, trois aéroplanes ont fait des chutes. Stiesvaten et son passager, le lieutenant Grenvenssbnetz, ont été assez grièvement blessés. Les autres aviateurs ayant fait des chutes, n'ont eu aucune blessure.

La légation du Portugal au Vatican

Lisbonne, 18 juin. — Au cours de la séance du Sénat d'aujourd'hui, le ministre des Affaires étrangères a déclaré que le gouvernement actuel était partisan du maintien de la légation près du Vatican.

LES GREVES

La grève des inscrits maritimes

A MARSEILLE

Marseille, 18 juin. — Dans une réunion des inscrits maritimes, tenue ce soir, la grève générale a été votée.

Marseille, 18 juin. — La grève commencera demain 19 juin. La première réunion des grévistes aura lieu également demain matin, à 10 heures, à la Bourse du Travail.

AU HAVRE

Le Havre, 18 juin. — Le secrétaire du Syndicat des Inscrits, au cours d'une réunion tenue ce soir, a annoncé que presque tous les marins du « Bordeaux » et du « Chicago », de la Compagnie Générale Transatlantique, entrés hier soir, avaient mis sac à terre, et s'étaient joints au mouvement.

A BORDEAUX

Bordeaux, 18 juin. — Les inscrits maritimes réunis ce soir, au nombre de 150 environ ont décidé une grève de 24 heures, pour demain matin, mercredi.

A DUNKERQUE

Dunkerque, 18 juin. — M. Rivelli, l'aviateur, arrivé à Dunkerque, a harangué, au cours d'une réunion, les marins et dockers, au nombre de 900 environ. Une grève de 24 heures a été votée. Donc aujourd'hui, mercredi, le port de Dunkerque chômera.

LES CONGRÈS

LES SOUS-OFFICIERS DE DOUANES

Paris, 18 juin. — Ce congrès a adopté un des vœux en faveur de l'unification des retraites, du droit absolu à la retraite après 25 ans, de la retraite proportionnelle après 15 ans, et de la réduction, à deux ans de mariage, pour le droit à pension des veuves.

LES BANDITS TRAGIQUES

LE POURVOI DE LA GERANTE DE L' « ANARCHIE »

Paris, 18 juin. — La Chambre des mises en accusation, siégeant à huis clos, a rendu son arrêt sur l'opposition formée par Mme Maitrejean, directrice du journal l'*Anarchie* contre l'ordonnance du juge d'instruction Gilbert, refusant sa mise en liberté provisoire.

La Cour a confirmé la décision du juge. Si l'inculpée ne signe pas son pourvoi en cassation, les dossiers de l'affaire vont faire retour chez M. Gilbert, qui pourra recommencer son instruction après-demain, jeudi.

LES JOURNAUX DE PARIS de mercredi matin

Paris, mercredi, 19 juin.

LA REFORME ELECTORALE

Du Gaulois :

« Le premier résultat de la journée n'est point pour chagriner ceux qui souhaitent arracher la France des mains de ceux qui depuis trop longtemps l'exploitent à leur seul profit. Les radicaux sont vaincus, et pour la première fois depuis plus de vingt ans, les républicains sont divisés en deux groupes entre lesquels aucune alliance, aucun rapprochement ne paraît possible.

» Livrés à eux-mêmes, séparés de leur avant-garde socialiste qui leur ralliait les audacieux, et de leur arrière-garde progressiste, qui empêchait les modérés de les combattre, ils sont sans force, sans action, réduits à l'impuissance. La proportionnelle n'aurait-elle abouti qu'à ce résultat, tous les bons citoyens devraient la bénir. »

Du Rappel :

« Nous voulons croire que nos amis radicaux, abandonnant la tactique où se complaisent les arrondissementiers, se feront un devoir de collaborer avec le gouvernement, avec les républicains qui lui ont donné aujourd'hui leurs suffrages, pour faire aboutir sans plus de délai la réforme électorale. Aussi bien, est-elle inéluctable, et l'intérêt de nos amis est-il de la faire eux-mêmes s'ils ne veulent pas, comme nous ne cessons de le leur dire, qu'elle soit faite contre eux. »

De l'Autorité :

« Peut-être Caillaux, Augagneur, Thalamas, Bouffandeau et leurs complices, réussiront-ils, en exploitant le hasard du scrutin parlementaire, à renverser le ministère Poincaré qu'ils haïssent. En ce cas, une crise d'anarchie serait ouverte, car aucun gouvernement ne pourrait vraisemblablement rallier de majorité. Quoi qu'il en soit de l'avenir, le parti radical est coupé en deux, affaibli et déconsidéré. N'est-ce pas un résultat dont se réjouiront tous les patriotes? »

Du Radical :

« La majorité républicaine, c'est un fait définitivement acquis, ne veut pas de la R. P., car nous ne pouvons pas supposer que le Cabinet comprenne, dans cette majorité, les progressistes de l'Union républicaine et les socialistes unifiés. Quant à nous, nous n'admettrons jamais que l'extrême-gauche soit comptée dans la majorité républicaine à propos d'une réforme qui, précisément, a permis de nouer, avec la réaction, les coalitions les plus scandaleuses. La réforme électorale se fera avec les républicains contre la droite et l'extrême-gauche, ou elle ne se fera pas. »

De La Libre Parole :

« M. Poincaré a joué la difficulté et il gagne, mais il est bon qu'il sache que le pays n'acceptera pas plus longtemps la chinoiserie stupide et insultante qui consiste à faire abstraction de tous les députés auxquels le bloc refuse l'estampille républicaine. Ils sont tenus comme les autres, mieux que les autres, ayant eu à vaincre des pressions de toutes sortes. Leurs électeurs sont des citoyens qui valent bien les autres, qui paient comme les autres l'impôt d'argent et l'impôt du sang. Alors, pourquoi les traiter comme « minuti capist » Cette injure faite à de bons Français est, en même temps, une aberration politique. »

Nouvelles Locales

RONCQ

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DEVANT le CONSEIL de PREFECTURE

La protestation déposée par MM. Videlaine et Gustave Coppin contre l'élection des vingt conseillers élus au scrutin de ballottage du 12 mai, a été examinée par le Conseil de préfecture, à l'audience du mardi 18 juin.

Me Driflon, avocat à Lille, déclare d'abord, au nom des élus, que la protestation est irrecevable, comme ayant été déposée au secrétariat de la Préfecture le 20 mai, c'est-à-dire trois jours après l'expiration du délai légal.

Le défenseur, abordant ensuite le fond du débat, démontre que tous les faits énoncés dans la protestation sont fantaisistes et ne reposent sur aucun fondement sérieux. Il produit des déclarations signées et légalisées de tous les électeurs, sans aucune exception, visés dans la protestation. Ces électeurs réduisent à néant les imputations erronées, lancées contre eux par les deux candidats radicaux protestataires.

L'avocat des protestataires, dont le dossier n'était pas très garni, et après lui M. Allain, commissaire du gouvernement, ont particulièrement attiré l'attention des membres du Conseil de préfecture sur une lettre adressée par un électeur de Roncq, à M. Henri Dalle, à Dunkerque, pour l'engager à venir voter à Roncq, à l'occasion des élections municipales, en lui promettant le paiement de ses frais de voyage et une indemnité de déplacement.

Les protestataires voulaient présenter cette lettre comme un spécimen des manœuvres exercées auprès des électeurs et comme une preuve des distributions d'argent faites par le comité républicain pour acheter les votes.

Or cette lettre, lue à l'audience publique comme étant de 1912, a été en réalité envoyée à Dunkerque le 20 avril 1904 ; elle était adressée à M. Dalle, qui a été rayé des listes électorales de Roncq en 1907 et est mort à Avion (Pas-de-Calais) en février 1912.

En conséquence, M. Dalle n'a pas pu recevoir une lettre à Dunkerque en avril 1912 et venir voter à Roncq le 12 mai dernier.

Après lecture de la lettre adressée à M. Dalle, l'affaire a été mise en délibéré ; le jugement sera rendu la semaine prochaine.

Nouvelles Régionales

Crime monstrueux à Saméon

Un crime monstrueux a été commis, mardi, dans la matinée, dans la petite commune de Saméon, canton d'Orchies. Un misérable après avoir tenté de faire subir d'odieuses violenses à une enfant de 11 ans, l'a frappée lâchement.

La petite victime se nomme Marguerite Plaisant, dont le père, ouvrier à l'usine de la Bleuse-Borne, à Anzin, demeure à Saméon, a succombé peu après l'attentat.

L'assassin, un nommé Edouard Froment, âgé de 35 ans, originaire de Rumegie, domestique, chez M. Wagon, cultivateur, à Saméon, a été arrêté, et sera écroué, mercredi matin, à la prison cellulaire de Douai. L'émotion est grande dans la région.

LA TROISIEME ESCADRE A DUNKERQUE

La troisième escadre quittera la rade de Dunkerque, mercredi, pour se rendre à Calais ; où elle arrivera vers deux heures de l'après-midi.

L'ARRESTATION D'UN INSTITUTEUR ADJOINT A ARRAS

L'instituteur adjoint Facon, arrêté lundi, à Arras, a été transféré à la prison de Béthune. Il n'a cessé de protester de son innocence.

L'ASSASSINAT D'UNE OCTOGENAIRE A CAMBRAI

L'assassin présumé de Mme Vve Mollet, rentière, à Cambrai, Henri Noël, a passé des aveux complets à M. Benoit, commissaire de la police mobile de Lille. Il a été écroué.

TENTATIVE DE MEURTRE A ANZIN

M. Alexandre Macherel, 54 ans, chef d'équipe de terrassement, demeurant rue de Condé, 288, à Anzin, a été victime d'une lâche agression de la part d'un ouvrier terrassier Paul Ramez, qui lui porta deux coups de couteau à la tête. Le meurtrier a été arrêté. L'état de la victime est très grave.

Nouvelles Sportives

Athlétisme

LA FRANCE AUX JEUX OLYMPIQUES DE STOCKHOLM

Paris, 18 juin. — Le Comité français interfédéral a formé, ce soir, son équipe de football association qui représentera la France aux Jeux Olympiques de Stockolm. But : Damois ; arrières : Guidrat, Romano ; demis : Barreau, Ducret, Bigué ; avants : Triboulet, Vialmonteil, Maes, Mesner, Olivier. Remplaçants : Fiévet, Jourde, Devic.

Aviation

LA GRANDE EPREUVE AERIENNE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE FRANCE

Paris, 18 juin. — Les 26, 27 et 28 août, se disputeront, dans la baie de Saint-Malo, les épreuves du grand concours d'hydro-aéroplanes de l'Automobile Club de France, doté de 30.000 francs de prix. Les deux premiers jours auront lieu des épreuves dans la baie de Saint-Malo-Dinard, et le 28 août, une course de Saint-Malo-Ile de Jersey et retour sera disputée.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX

ROUBAIX, mardi 18 juin 1912.

2 h. soir, 18° au-dessus de zéro ; 768, beau temps.
5 h. soir, 17° au-dessus de zéro ; 768, beau temps.
9 h. soir, 16° au-dessus de zéro ; 768, beau temps.

Mercredi 19 juin.

Minuit, 14° au-dessus de zéro ; 768, beau temps.
2 h. matin, 13° au-dessus de zéro ; 768, beau temps.

BULLETIN CENTRAL METEOROLOGIQUE DE PARIS

Paris, mardi 18 juin. — La dépression signalée hier au large de l'Irlande s'est étendue sur les îles Britanniques et la mer du Nord (Stornoway 753 mm.).

La pression reste basse sur la Scandinavie et la Russie, tandis qu'elle est voisine de 768 mm. dans nos régions.

Le vent est assez fort du sud-ouest sur la Manche faible de l'est sur nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

Des pluies sont tombées sur le centre et le nord de l'Europe.

En France, on a recueilli 3 mm. d'eau à Dunkerque, 2 à Boulogne, 1 à la pointe du Cotentin.

La température monte dans l'ouest de l'Europe elle a baissé ailleurs.

Ce matin le thermomètre marquait : 6° à Vardoe 9° à Varsovie, 14° à Belfort, 15° à Nantes, 17° à Paris 19° à Monaco, 21° à Alger.

On notait : 14° au mont Aigoual, 13° au Ventoux 11° au puy de Dôme.

Cotons Américains

New-York, 18 juin 1912.

COURS DE CLOTURE

TERME	NEW-YORK Ce jour	NEW-YORK Précéd.	NEW-ORLEANS Ce jour	NEW-ORLEANS Précéd.
JUIN..... 1912	11.26	11.29	12.17	12.28
JUILLET.....	11.36	11.39	12.18	12.30
AOUT.....	11.43	11.49	11.92	12.01
SEPTEMBRE.....	11.49	11.53	11.85	11.96
OCTOBRE.....	11.39	11.63	11.73	11.79
NOVEMBRE.....	11.66	11.68	11.76	11.80
DÉCEMBRE.....	11.71	11.73	11.76	[illegible]
JANVIER.. 1913	11.68	11.71	11.81	11.87
FÉVRIER.....	11.72	11.75	11.87	11.94
MARS.....	11.79	11.83	—.—	—.—
AVRIL.....	—.—	—.—	—.—	—
MAI.....	11.85	11.89	—.—	
Ports des Etats-Unis..		1.000	1.000 [illegible]	
Ports de l'Intérieur..		3.000	2.000	